

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 8

N° 163

## ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2024

---

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE (1601) -  
(N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 163

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 8

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le Gouvernement lève le gage.